

Conseil Exécutif du 8 juillet 2011

DELIBERATION N°185/2011

**AIDES AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES,
CULTURELLES, DE JEUNESSE ET DE LOISIRS**

1ère répartition de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n°41/03 du 31 mars 2003 portant modification des statuts de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 ;
- VU** la délibération n° 59/2011 du 29 mars 2011, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65.
- VU** la délibération n° 134/2011 du 1^{er} juin 2011 du budget supplémentaire 2011 – Budget Principal - et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Supplémentaire 2011 – Budget Principal - dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- VU** l'avis des membres de l'Office lors de la réunion du lundi 04 juillet 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- d'arrêter la 1ère répartition des subventions de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs aux associations pour l'exercice 2011 conformément à l'annexe du rapport ;

- de prélever les dépenses correspondantes d'un montant total de 73 868 € sur le budget territorial comme suit :

- 1 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 311, ligne de crédit 7492 ;
- 2 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, ligne de crédit 11246 ;
- 68 868 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 32, ligne de crédit 7491 ;
- 2 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne de crédit 11517.

Article 2 : Le versement des subventions est autorisé dès la signature de la présente délibération.

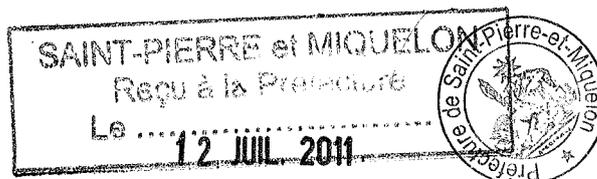
Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,



Stéphane ARTANO.



Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs

Liste des subventions attribuées par le Conseil Exécutif du 08 juillet 2011

Liste des associations	Montant de la subvention
ASSOCIATIONS CULTURELLES – Fonction 311 -	1 000 €
Le Chœur de l'Archipel	1 000 €
ASSOCIATIONS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE – Fonction 312 -	2 000 €
Sauvegarde du Patrimoine de l'Ile-aux-Marins	2 000 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES – Fonction 32 -	68 868 €
Hong Sang Nae Club	9 000 €
Butokuden Dojo	10 000 €
A.S.S.P	8 000 €
A.S.I.A	8 000 €
La Boule Miquelonnaise	500 €
Société de Tir	1 000 €
Basket Ball	500 €
Club nautique Saint-Pierrais	1 500 €
La Foulée des Iles	2 000 €
Assur'Loisirs	500 €
Le Cochonnet Saint-Pierrais	700 €
Miquelon Karaté Do	1 000 €
Saint-Pierre Tennis Action	1 000 €
Synchro dans l'Eau SPM	1 000 €
Yacht Club de Saint-Pierre	8 000 €
Gym Tonic	1 500 €
Association du Hockey Mineur	14 668 €
ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET DE LOISIRS – Fonction 33 -	2 000 €
Scouts de France	2 000 €

Conseil Exécutif du 08 juillet 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

**AIDES AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES,
CULTURELLES, DE JEUNESSE ET DE LOISIRS**

**1ère répartition de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture
et des Loisirs**

Les membres de l'Office ont tenu leur première réunion le 04 juillet 2011 et ont examiné 21 dossiers de demandes de subventions 2011 déposés par les associations de l'Archipel.

Une première répartition des crédits récapitulée en annexe et représentant un volume d'engagement de 73 868 € est aujourd'hui soumise à votre approbation.

En conclusion, il nous appartient :

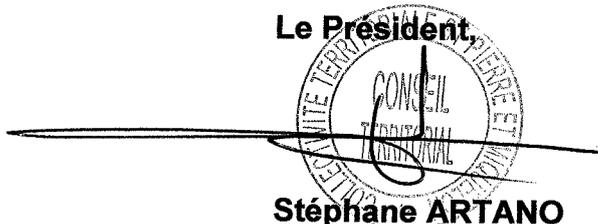
- d'arrêter cette répartition des subventions de l'Office aux associations pour l'exercice 2011 ;
- de m'autoriser à procéder au versement des subventions dès la signature de la délibération.

Les dépenses correspondantes d'un montant total de 73 868 € seront prélevées sur budget territorial comme suit :

- 1 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 311, enveloppe 7492 ;
- 2 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 11246 ;
- 68 868 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 32, enveloppe 7491 ;
- 2 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 33, enveloppe 11517.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

A circular stamp of the Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon is visible, with the text 'CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON' around the perimeter. A signature is written across the stamp, and a horizontal line is drawn through it.

Stéphane ARTANO